



Ministre de l'Intérieur

Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI)

Police

Avenue de la
Couronne, 145 A
1050 Bruxelles
www.ssgpi.be

NOTE DE SERVICE

Numéro d'émission SSGPI-RIO-2019/92
Date d'émission 12-02-2019

OBJET **Suppression de certains formulaires de www.ssgpi.be**

1. Ratione personae

Tous les membres du personnel de la police intégrée, structurée à deux niveaux.

2. Ratione materiae

A partir du 12 février 2019, le SSGPI va supprimer les formulaires suivants du site internet <http://www.ssgpi.be>:

- F/L-021 (Note de frais mensuelle)
- F/L-042 (Demande d'indemnité pour l'utilisation de son vélo personnel)
- F/L-043 (Demande mensuelle de l'indemnité bicyclette)
- F/L-076 (Allocation /indemnité journalière pour des membres du personnel détachés ou mis à disposition)

Ces formulaires sont en effet disponibles sous forme de e-formulaires via GALoP Online. Ce sont ces e-formulaires qui doivent désormais être utilisés par les membres du personnel.

S'il est impossible pour un membre du personnel d'utiliser l'e-formulaire via GALoP online, les formulaires repris ci-dessus peuvent exceptionnellement encore être utilisés. Dans ce cas, le membre du personnel peut le demander au service RH de son unité ou de sa zone.

3. En résumé

A partir du 12 février 2019, les formulaires repris dans cette note ne seront plus disponibles via <http://www.ssgpi.be>. A partir de cette date, ils seront uniquement disponibles via GALoP online.

Gert DE BONTE
Directeur - Chef de service SSGPI

-----XXXXX-----